

Grand Poitiers Communauté urbaine

Qu'est-ce que le Projet Alimentaire Territorial ?

Entre 2019 et 2021, la Communauté urbaine de Grand Poitiers et les Communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain ont animé une démarche de mise en réseau des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Cette démarche visait à favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour la période 2022-2026.



Qu'est-ce que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

- Un **diagnostic partagé avec les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation** sur le territoire.
- Une **stratégie pour la relocalisation de notre alimentation**.
- Un **programme d'actions concrètes** portées par des acteurs (publics et privés) sur le territoire.

Pour prendre en charge efficacement les enjeux d' **une alimentation saine, durable et accessible à toutes et tous** , chaque acteur du système alimentaire (dont les consommateurs) porte une partie de la solution. C'est l'un des enjeux du PAT : **encourager de nouvelles formes de coopérations** entre agriculteurs, opérateurs économiques, élus de collectivités territoriales, responsables d'associations et consommateurs, pour agir plus efficacement.

Quel est le périmètre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

Initié par **Grand Poitiers Communauté urbaine**, le PAT est conduit avec la

[Communauté de communes du Haut-Poitou](https://cc-hautpoitou.fr/) (<https://cc-hautpoitou.fr/>)

et la

[Communauté de communes des Vallées du Clain](https://www.valleesduclain.fr/) (<https://www.valleesduclain.fr/>)

. Le périmètre du PAT Grand Poitiers recouvre **83 communes** et concerne **263 870 habitants**.

Le PAT est **lauréat de l'appel à projets 2018-2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA)** . Il a reçu le soutien financier du **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire** , de l'**ADEME** (Agence de la transition écologique) et de la **Région Nouvelle-Aquitaine**.

Pourquoi faire un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

➤ Pour relocaliser notre alimentation

Le PAT concerne 30 % de la

[Surface Agricole Utile \(SAU\)](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-de-la-surface-agricole-utile-sau-dans-la-superficie-totale) (<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-de-la-surface-agricole-utile-sau-dans-la-superficie-totale>)

du

[département de la Vienne](https://www.lavienne86.fr/) (<https://www.lavienne86.fr/>)

et 3,5 % de la SAU de la

[région Nouvelle-Aquitaine](https://www.nouvelle-aquitaine.fr/) (<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>)

. L'agriculture qui y est pratiquée est très majoritairement consacrée aux **grandes cultures** : céréales à paille (blé tendre et orge), maïs (grain et ensilage) et oléagineux (colza et tournesol), au détriment de l'**élevage** (vaches allaitantes, caprins, ovins et vaches laitières...) qui tend à diminuer.

Les **cultures légumières** représentent moins de 1 % des terres agricoles cultivées sur le territoire. Les **fruits** sont également très peu présents. C'est l'enjeu du PAT : **relocaliser des productions agricoles nourricières sur le territoire**.

➤ Pour protéger l'environnement et la ressource en eau

Le PAT est le volet « agriculture & alimentation » du

[Plan Climat-Air-Énergie Territorial \(PCAET\)](https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/actions-pour-le-climat/plan-climat) (<https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/actions-pour-le-climat/plan-climat>)

adopté par Grand Poitiers.

Le périmètre du PAT est concerné par **plusieurs zones de préservation de la biodiversité sur 52 500 hectares au total**. Dans ces zones, la préservation de la **faune** et de la **flore** peut nécessiter **une gestion adaptée des pratiques agricoles**.

[https://www.grandpoitiers.fr/nature-et-biodiversite/manger-local/quest-ce-que-le-projet-alimentaire-](https://www.grandpoitiers.fr/nature-et-biodiversite/manger-local/quest-ce-que-le-projet-alimentaire-territorial)

Le territoire comporte **64 captages d'eau potable**, dont **23 sont classés sensibles** et **10 sont classés prioritaires**.

Le programme

[Re-Sources](https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/) (<https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/>)

a pour objectif de reconquérir et préserver durablement la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable des habitants. L'enjeu est de sécuriser la production d'eau potable. Ce programme est mené par les deux producteurs d'eau potable sur le territoire : Grand Poitiers Communauté urbaine et le syndicat

[Eaux de Vienne](https://www.eauxdevienne.fr/). (<https://www.eauxdevienne.fr/>)

En complément de ces démarches, **en cherchant à développer et conforter les filières alimentaires locales et les circuits courts, le PAT offre de nouveaux débouchés pour les agriculteurs qui s'engagent à respecter la ressource en eau.**

➤ Pour préserver notre santé

Mieux manger est un enjeu du PAT. Aujourd'hui les liens entre l'alimentation et la santé sont bien connus. Le risque de développer de nombreuses maladies (cancer, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète de type 2...) peut être réduit en suivant des recommandations simples que vous trouverez sur le site

[Manger Bouger de Santé Publique France](https://www.mangerbouger.fr/) (<https://www.mangerbouger.fr/>)

.

Quelles sont les orientations du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

Le PAT est construit autour de **4 orientations stratégiques** :

➤ Instaurer une véritable démocratie alimentaire sur le territoire.

Le PAT est une politique alimentaire au service de la santé et du bien-vivre de tous les habitants du territoire. Il vise, en tout premier lieu, à **faciliter l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité**. Il entend également redonner aux citoyens et aux acteurs locaux la possibilité de **contribuer activement** à la construction et à la mise en œuvre d'**un système alimentaire plus durable**.

➤ Engager le territoire dans la transition agroécologique et l'autonomie alimentaire pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et la santé humaine

Le PAT se donne pour ambition de **réduire l'impact écologique des pratiques alimentaires du champ à l'assiette**, et d'accompagner les collectivités et les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) vers **un système alimentaire plus durable**. Dans le but de s'orienter vers une grande autonomie alimentaire

➤ Accompagner et soutenir les agriculteurs locaux

Le PAT constitue une réponse aux difficultés exprimées par les agriculteurs locaux en matière de conditions de travail, de rémunération, de valorisation de leurs activités, de leur image et de leur place au sein du système alimentaire. Il fait le pari d'**une relocalisation de l'alimentation au bénéfice des consommateurs** (accès à des produits sains, de qualité, de saison...), **mais aussi des agriculteurs**.

➤ Relocaliser des filières agroalimentaires équitables et durables

[https://www.grandpoitiers.fr/nature-et-biodiversite/manger-local/quest-ce-que-le-projet-alimentaire-](https://www.grandpoitiers.fr/nature-et-biodiversite/manger-local/quest-ce-que-le-projet-alimentaire-territorial)

Le PAT vise à **soutenir et accompagner les filières alimentaires locales** vers de nouvelles formes d'organisations et de structurations. Cela va permettre d'anticiper et de faire face à l'augmentation de la demande locale.

Pour répondre aux attentes des consommateurs, de la restauration collective ou encore des commerçants locaux, les producteurs doivent se doter des **outils logistiques** et des **outils de transformation** nécessaires, adaptés aux contraintes et aux spécificités de ces marchés.

Quelles sont les actions concrètes dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

› Installation de maraîchers

Grand Poitiers Communauté urbaine et la

SAS Ceinture Verte (<https://www.laceintureverte.fr/>)

sont partenaires d'un projet de création d'une

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) (<https://www.les-scic.coop/presentation>)

ayant pour objet de faciliter et d'accélérer l'installation de maraîchers sur le territoire.

Les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi que les citoyens, sont invités à rejoindre cette dynamique au travers d'une prise de participation dans le capital de la future SCIC.

› Structuration d'une filière chanvre

Grand Poitiers Communauté urbaine, le Syndicat Eaux de Vienne et

l'association Chanvre Nouvelle-Aquitaine (<https://www.chanvre-na.fr/>)

sont partenaires d'**un projet de structuration d'une filière chanvre sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable**.

La Région Nouvelle-Aquitaine a apporté son soutien au projet. Dans le cadre du PAT, les utilisations du chanvre en alimentation (graines entières, toastées, décortiquées, huile, protéines végétales, tahin, etc.) commencent à attiser la curiosité de nombreux professionnels.



Vous souhaitez :

- davantage d'informations sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Grand Poitiers ?
- Proposer une action concrète en faveur du développement local et durable de l'agriculture et de l'alimentation ?
- Participer aux travaux du conseil local de l'alimentation ?
- Intégrer et financer un projet en cours ?

Contactez :

Grand Poitiers Communauté urbaine
Direction Générale Transition Ecologique
Direction Agriculture et Alimentation
84, rue des Carmélites
86000 POITIERS

Tél. : 05 49 36 62 80

Courriel :

agrialim@grandpoitiers.fr

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi